

# COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Le 11 septembre 2024

Sur proposition de la Présidente,

OBJET DU PRESENT RAPPORT :

- Évaluations et ajustements dans le cadre de compétences transférées

## Table des matières

<b>1. Présents et relevé de décisions .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Révision libre – Politique de la ville – Ajustement des AC de fonctionnement.....</b>	<b>4</b>
<b>3. Révision libre – Voirie – Investissement – Villiers-le-Bâcle .....</b>	<b>5</b>
a) Le cadre général et méthodologique .....	5
b) L'évaluation .....	5
<b>4. Évaluation initiale – Culture – Médiathèque de Chilly-Mazarin.....</b>	<b>6</b>
a) Le cadre général et méthodologie .....	6
b) L'évaluation .....	6
<b>5. Annexes : Détail de l'impact de l'attribution de compensation de fonctionnement et d'investissement .....</b>	<b>8</b>

## 1. Présents et relevé de décisions

	Présents (P: présentiel /D: distanciel)			
BALLAINVILLIERS	Stephanie GUEU VIGUIER	D	Dominique HUET	D
BURES-SUR-YVETTE				
CHAMPLAN		D		
CHILLY-MAZARIN	Dominique LACAMBRE	D		
EPINAY-SUR-ORGE	Laurence CASTAINGS	D		
GIF-SUR-YVETTE	Pierre-Yves ZIGNA	D		
GOMETZ-LE-CHATEL	Franck GODART	D		
IGNY				
LA VILLE DU BOIS	Guy ERNOUL	D		
LES ULIS	Lodovico CASSINARI	D		
LINAS		D		
LONGJUMEAU	Sandrine GELOT	D		
MARCOUSSIS	Jerôme CAUET	D		
MASSY	Pierre OLLIER	D		
MONTLHERY	Yannick DELMON	D		
NOZAY		D		
ORSAY	Elisabeth CAUX	D		
PALaiseau	Hervé PAILLET	D	Gilles CORDIER	D
SACLAY				
SAINT - AUBIN				
SAULX-LES-CHARTREUX				
VAUHALLAN	Vincent PAIN	D		
VERRIERES-LE-BUISSON	Gerard DOSSMANN	D		
VILLEBON-SUR-YVETTE	Dominique FONTENAILLE	D		
VILLEJUST	Sylvie ARMAND-BARBAZA	D		
VILLIERS-LE-BACLE	Guillaume VALOIS	D		
WISSOUS	Florian GALLANT	D		

Etaient présents pour les communes (en distanciel) :

Vincent GALLET, Christine MERMET, Stéphanie DAUPHIN, Anouk GUILY, Marie-Stéphane PROQUEZ  
 Stéphane COLOMBELLI, Thibaut de TASTES, Céline DELORAINE-COLLET

Etaient présents pour l'administration de l'agglomération

Julien TANNEAU, Thibaut VILLEVY, Stéphane MARCHE, Isabelle PUGNIERE-SAAVEDRA  
 Guillaume RAIMONDEAU, Pauline AUDEBERT, Hervé BRIAND

Sur présentation de la présidente de la CLECT, Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER, le rapport CLECT a été adopté à l'unanimité. Le conseiller communautaire de la commune de Chilly-Mazarin, monsieur Dominique LACAMBRE, indique ne pas être satisfait de la méthode d'évaluation des charges de fonctionnement liées à la politique de la ville et précise également qu'il trouve anormal la non évaluation de l'investissement.

## 2. Révision libre – Politique de la ville – Ajustement des AC de fonctionnement

L'un des objectifs essentiels de l'action publique est de favoriser une plus grande équité et solidarité entre les territoires. Cela passe notamment par un engagement fort pour les quartiers les plus fragiles, confrontés aux situations de chômage, d'exclusion et de vulnérabilités sociales, qui exposent plus fortement leurs habitants à des risques de rupture et d'isolement. Pour autant, ces quartiers sont aussi des lieux d'innovation et de réussites individuelles et collectives, d'initiatives associatives, de créations d'entreprise qui sont autant de signes d'une vitalité qui doit être encouragée. C'est dans cette double logique que se déploie la politique de la ville, qui vise tout à la fois à réduire les écarts de développement, renforcer l'égalité républicaine et améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers de la géographie prioritaire.

La nouvelle géographie prioritaire est entrée en vigueur le 1er janvier 2024. Pour la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, cela implique l'intégration de deux nouveaux quartiers, le Quartier Est aux Ulis et le quartier Saint Eloi à Chilly-Mazarin, commune qui intègre ainsi la politique de la ville en 2024. La modification de ces périmètres a entraîné une hausse de la population vivant dans un quartier prioritaire à l'échelle de l'agglomération de plus 5 500 (cinq mille) habitants.

CONTRAT 2024-2030				
Ville	Quartiers	Nbr habitants janvier 2024	Données INSEE-août 2024	
Longjumeau	Bel Air Rocade	2300	2421	121
Massy	Poterne Zola	2800	2524	
	Opéra	4600	4219	
		<b>7400</b>	<b>6743</b>	-657
Les Ulis	Quartiers Ouest	5900	6222	
	Quartiers Est	3200	3394	
		<b>9100</b>	<b>9616</b>	516
Chilly-Mazarin	Saint Eloi	1100	1106	
	<b>TOTAL</b>	<b>19900</b>	<b>19886</b>	

Au regard de cette évolution démographique, le nouveau contrat de ville, signé pour la période 2024-2030, repose beaucoup plus qu'hier sur la citoyenneté, la proximité et le dialogue partenarial. Avec l'objectif de garantir des espaces urbains plus sûrs, plus écologiques et plus ouverts à l'emploi, catalyseurs d'initiatives et de projets novateurs.

Aux côtés de quatre communes, la ville de Palaiseau reste signataire du contrat de ville au titre du soutien aux quartiers sortants (ancien quartier de veille, ancien quartier politique de la ville).

Dans le cadre de son soutien à la politique de la ville, l'agglomération verse annuellement une dotation spécifique de fonctionnement de 500 000 € dont la clé de répartition est inscrite dans le pacte financier et fiscal de solidarité. La répartition de cette enveloppe versée aux communes était définie sur la base d'une clé de répartition calculée sur pondération des critères suivants :

Potentiel financier	45%
Logement social	15%
Allocations logement	30%
Revenu des QPV	10%

Afin de soutenir les communes dans leurs actions et en cohérence avec l'augmentation de la population habitant dans un quartier prioritaire, l'agglomération a souhaité augmenter l'enveloppe actuelle.

La pondération des critères ayant été modifiée par la LOI n°2023-1322 du 29 décembre 2023 - art. 240 (V). Article L2334-17 du CGCT comme suit :

Potentiel financier	30%
Logement social	15%
Allocations logement	30%
Revenu des QPV	25%

Il est proposé d'appliquer cette pondération à la dotation spécifique de fonctionnement.

**Sur la base de l'enveloppe de 693 k€, la nouvelle répartition serait la suivante :**

Les Ulis	Massy	Longjumeau	Chilly-Mazarin	Palaiseau
363 161 €	203 057 €	78 042 €	28 740 €	20 000 €

La variation des AC qui en découle est la suivante :

Communes	AC au 31/12/23	AC au 01/01/24 (CLECT 11/09/24)	Variations AC
Chilly-Mazarin	0	28 740	+ 28 740
Les Ulis	208 594	363 161	+ 154 567
Longjumeau	86 274	78 042	-8 232
Massy	185 132	203 057	+ 17 925
Palaiseau	20 000	20 000	0
<b>TOTAL</b>	<b>500 000</b>	<b>693 000</b>	<b>193 000</b>

**L'agglomération versera à partir de 2024 une attribution de compensation de fonctionnement pour la compétence politique de la ville de 193 000 € supplémentaires.**

### 3. Révision libre – Voirie – Investissement – Villiers-le-Bâcle

#### a) Le cadre général et méthodologique

La commune de Villiers-le-Bâcle souhaite une augmentation de son droit de tirage 2024 de 130 000 €. Le nouveau droit de tirage de la commune de Villiers-le-Bâcle pour 2024 s'élève à 213 358 €.

#### b) L'évaluation

Conformément au PFFS actualisé par le conseil communautaire du 28 juin 2023, les enveloppes d'investissement voiries des communes sont financées via les AC d'investissement à hauteur de 32,15% (arrondi au centième).

En outre, il convient de rappeler que le mécanisme de reprise de dette voirie s'est éteint pour la commune au 31 décembre 2019.

**Pour 2024, l'enveloppe de la commune se situera à 213 358 €, soit une hausse de 130 000 €, ce qui entrainera pour 2024 uniquement une baisse d'AC de 41 789,80 €. En 2025, l'enveloppe de la commune reviendra à 83 358 € ce qui donnera lieu à une hausse d'AC de 41 789,80 €.**

#### 4. Évaluation initiale – Culture – Médiathèque de Chilly-Mazarin

##### a) Le cadre général et méthodologie

La commune de Chilly-Mazarin a manifesté la volonté de transférer sa compétence en matière de lecture publique à la Communauté d'agglomération Paris-Saclay.

La médiathèque Albert Camus, est un établissement de 1 235m<sup>2</sup> organisé en 2 niveaux (RDC et R+1). Elle offre la possibilité d'emprunter des livres, CD et DVD et propose un programme culturel tout au long de l'année. L'amplitude hebdomadaire d'ouverture au public est de 34 heures (28 heures durant les vacances scolaires). Les collections comprennent environ 51 000 ouvrages imprimés, auxquels il faut ajouter 21 000 supports audio et vidéo, soit un total de 71 000 documents pour 1 600 emprunteurs actifs.

Douze agents composent l'équipe dont deux agents d'entretien.

Il est donc nécessaire de procéder à l'actualisation de la liste d'équipements culturels définissant l'intérêt communautaire afin de prendre en compte le transfert de la médiathèque de Chilly-Mazarin.

Les conséquences du transfert sur les 12 agents concernés sont décrites dans la fiche d'impact annexée à la décision conjointe de transfert (DCT).

Pour le fonctionnement, il est pris en compte :

- Le dernier exercice connu pour la masse salariale et les frais annexes (assurance statutaire, CNAS, médecin...);
- La charge nette moyenne des trois derniers exercices pour les autres dépenses ;
- Les recettes nettes moyennes des trois derniers exercices.

Considérant que le transfert de compétences s'accompagne d'une croissance des frais généraux pour l'agglomération, le surplus d'activité pour les services supports de l'agglomération doit être évalué par la CLECT. Le guide CLECT encadre l'évaluation de ces frais par l'appréciation du surcroît d'activité par un montant forfaitaire au nombre de fiches nouvelles à émettre.

Pour l'investissement, dans la mesure où la comptabilité analytique ne permet pas d'identifier avec fiabilité l'ensemble des dépenses afférentes au bâtiment sur la période de dix années recommandées par le guide CLECT, il sera pris en compte :

- Les dépenses d'investissement moyennes réalisées sur l'équipement au cours des trois dernières années nettes des recettes perçues, notamment le FCTVA ;

##### b) L'évaluation

###### Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont évaluées à **600 €**.

Les charges de fonctionnement (hors RH) sont évaluées à **102 559€**. Il s'agit notamment d'acquisition de livres et supports culturels, de fluides, de ménage, de maintenance ou encore de fourniture de petits équipements.

Concernant les frais de personnel, ils sont évalués à **509 506 €** tel que :

- La masse salariale 2023 est évaluée à 489 139,64 €
- Les frais annexes sont évalués à 20 365,64€.

Considérant que les services support de l'agglomération verront leur activité croître, le guide de la CLECT invite à évaluer ce surcroît d'activité. Une évaluation à 1 000€ par fiche de paie nouvelle est indiquée dans le guide. Aussi, il est proposé d'appliquer ce forfait pour les douze agents de la médiathèque, soit un montant de 12 000€.

### Investissement

Les charges d'investissement récurrentes sont évaluées à 67 041 €. Elles sont composées de petit entretien (mobilier, huisseries), de matériel audio ou encore de licences et de matériel informatique et intègrent également les travaux de maintenance et de réhabilitation récurrents. Le FCTVA est évalué à 16,404% de cette assiette soit 10 998 €. Au total, les charges nettes d'investissement s'élèvent à **56 043 €**.

Médiathèque de Chilly-Mazarin	Prorata sur 2 mois (nov-déc 2024)	Année pleine
<b>Fonctionnement</b>		
Charges générales (hors RH)	17 093,17 €	102 559,00 €
Recettes courantes	100,00 €	600,00 €
Dépenses RH	84 917,67 €	509 506,00 €
Frais généraux : 1 000€ par fiche de paie	2 000,00 €	12 000,00 €
<b>Impact sur l'AC de fonctionnement</b>	<b>103 910,83 €</b>	<b>623 465,00 €</b>
<b>Investissement</b>		
Dépenses récurrentes	11 173,50 €	67 041,00 €
Recettes (FCTVA)	1 833,00 €	10 998,00 €
<b>Impact sur l'AC d'investissement</b>	<b>9 340,50 €</b>	<b>56 043,00 €</b>
<b>TOTAL - impact AC</b>	<b>113 251,33 €</b>	<b>679 508,00 €</b>

Conformément au guide CLECT, cette évaluation pourra être ajustée a posteriori s'il s'avère à « l'usage » qu'elle ne correspond pas à la réalité des coûts de la compétence.

## 5. Annexes : Détail de l'impact de l'attribution de compensation de fonctionnement et d'investissement

### AC Fonctionnement

en €	CLECT du 13/06/2024	CLECT du 13/06/2024			CLECT du 24/09/2024			CLECT du 24/09/2024
Communes	AC 2024-4	AC 2025-3	Politique de la ville	Culture	AC 2024-5	Politique de la ville	Culture	AC 2025-4
Ballainvilliers	1 004 433,95	1 004 433,95			1 004 433,95			1 004 433,95
Bures-Sur-Yvette	2 437,15	2 437,15			2 437,15			2 437,15
Champlan	3 275 845,48	3 275 845,48			3 275 845,48			3 275 845,48
Chilly-Mazarin	9 481 409,12	9 481 409,12	28 740,00	- 103 910,83	9 406 238,29	-	519 554,17	8 886 684,12
Epinay-sur-Orge	990 516,73	990 516,73			990 516,73			990 516,73
Gif-sur-Yvette	-23 951,72	-23 951,72			-23 951,72			-23 951,72
Gometz-Le-Chatel	35 081,48	35 081,48			35 081,48			35 081,48
Igny	1 174 835,60	682 778,78			1 174 835,60			682 778,78
La Ville du Bois	1 071 677,54	1 071 677,54			1 071 677,54			1 071 677,54
Les Ulis	14 818 868,29	14 818 868,29	154 567,00		14 973 435,29			14 973 435,29
Linas	1 870 012,71	1 870 012,71			1 870 012,71			1 870 012,71
Longjumeau	5 572 980,44	5 572 980,44	- 8 232,00		5 564 748,44			5 564 748,44
Marcoussis	4 449 582,13	4 449 582,13			4 449 582,13			4 449 582,13
Massy	36 846 671,79	36 846 671,79	17 925,00		36 864 596,79			36 864 596,79
Montlhery	1 622 923,71	1 622 923,71			1 622 923,71			1 622 923,71
Nozay	3 322 901,72	3 322 901,72			3 322 901,72			3 322 901,72
Orsay	2 257 559,72	2 257 559,72			2 257 559,72			2 257 559,72
Palaiseau	3 894 015,54	3 894 015,54			3 894 015,54			3 894 015,54
Saclay	2 513 438,67	2 342 721,05			2 513 438,67			2 342 721,05
Saint-Aubin	1 081 708,93	1 081 708,93			1 081 708,93			1 081 708,93
Saulx-les-chartreux	1 593 356,71	1 593 356,71			1 593 356,71			1 593 356,71
Vauhallan	-42 209,56	-42 209,56			-42 209,56			-42 209,56
Verrières-le-Buisson	2 290 699,12	2 290 699,12			2 290 699,12			2 290 699,12
Villebon-sur-Yvette	17 099 440,57	16 429 440,96			17 099 440,57			16 429 440,96
Villejust	3 172 650,09	3 172 650,09			3 172 650,09			3 172 650,09
Villiers-le-bâcle	732 219,89	732 219,89			732 219,89			732 219,89
Wissous	4 305 689,00	4 305 689,00			4 305 689,00			4 305 689,00
<b>TOTAL</b>	<b>124 414 794,80</b>	<b>123 082 020,75</b>	<b>193 000,00</b>	<b>-103 910,83</b>	<b>124 503 883,97</b>	<b>0,00</b>	<b>-519 554,17</b>	<b>122 651 555,75</b>

AC Investissement

en €

CLECT du 13/06/2024 CLECT du 13/06/2024

CLECT du 24/09/2024

CLECT du 24/09/2024

Communes	AC 2024-3	AC 2025-1	Voirie	Culture	AC 2024-4	Voirie	Culture	AC 2025-2
Ballainvilliers	-214 645,60	-214 645,60			-214 645,60			-214 645,60
Bures-Sur-Yvette	-104 923,28	-104 923,28			-104 923,28			-104 923,28
Champlan	-37 116,62	-37 116,62			-37 116,62			-37 116,62
Chilly-Mazarin	-90 283,68	-90 283,68		- 9 340,50	-99 624,18	-	46 702,50	-146 326,68
Epinay-sur-Orge	-48 587,37	-48 587,37			-48 587,37			-48 587,37
Gif-sur-Yvette	-880 641,92	-880 641,92			-880 641,92			-880 641,92
Gometz-Le-Chatel	-43 153,00	-43 153,00			-43 153,00			-43 153,00
Ignny	-177 470,36	-177 470,36			-177 470,36			-177 470,36
La Ville du Bois	-286 198,38	-286 198,38			-286 198,38			-286 198,38
Les Ulis	-309 243,12	-309 243,12			-309 243,12			-309 243,12
Linas	-547 857,00	-547 857,00			-547 857,00			-547 857,00
Longjumeau	-1 068 475,64	-1 068 475,64			-1 068 475,64			-1 068 475,64
Marcoussis	-4 012,61	-4 012,61			-4 012,61			-4 012,61
Massy	-202 302,00	-202 302,00			-202 302,00			-202 302,00
Montlhery	0,00	0,00			0,00			0,00
Nozay	-150 767,40	-150 767,40			-150 767,40			-150 767,40
Orsay	-562 253,96	-562 253,96			-562 253,96			-562 253,96
Palaiseau	-803 329,50	-681 883,50			-803 329,50			-681 883,50
Saclay	-38 047,55	-38 047,55			-38 047,55			-38 047,55
Saint-Aubin	-34 120,10	-34 120,10			-34 120,10			-34 120,10
Saulx-les-chartreux	-1 101,06	-1 101,06			-1 101,06			-1 101,06
Vauhallan	-173 547,78	-173 547,78			-173 547,78			-173 547,78
Verrières-le-Buisson	-100 315,20	-100 315,20			-100 315,20			-100 315,20
Villebon-sur-Yvette	-196 907,08	-196 907,08			-196 907,08			-196 907,08
Villejust	0,00	0,00			0,00			0,00
Villiers-le-bâcle	-72 500,41	-72 500,41	-41 789,80		-114 290,21	41 789,80		-72 500,41
Wissous	-9 028,37	-9 028,37			-9 028,37			-9 028,37
<b>TOTAL</b>	<b>-6 156 828,98</b>	<b>-6 035 382,98</b>	<b>-41 789,80</b>	<b>-9 340,50</b>	<b>-6 207 959,28</b>	<b>41 789,80</b>	<b>-46 702,50</b>	<b>-6 091 425,98</b>